



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/681
22 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 22 AOÛT 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LES REPRÉSENTANTS PERMANENTS DES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE, DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE ET DU PORTUGAL AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration que les États observateurs du processus de paix angolais ont faite le 22 août 1996 (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent des États-Unis
d'Amérique auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Madeleine ALBRIGHT

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la
Fédération de Russie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Sergey LAVROV

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Portugal auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Pedro CATARINO

ANNEXE

Déclaration de la Troïka sur l'Angola, datée du 22 août 1996

Les États observateurs du Processus de paix angolais ont examiné les progrès que le Gouvernement angolais et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) ont récemment accomplis dans l'application du Protocole de Lusaka. Tout en saluant les résultats concrets auxquels sont parvenues les deux parties sur la voie de la paix, il notent avec préoccupation qu'aucun progrès n'a été enregistré au cours des deux derniers mois dans plusieurs domaines indispensables au succès du processus.

Les États observateurs apprennent avec satisfaction que le Président dos Santos et M. Savimbi tiendront une réunion en Angola avant la fin d'août, et ils espèrent vivement que les questions en suspens seront réglées à cette occasion, si ce n'est plus tôt.

Il est particulièrement préoccupant de noter que l'UNITA n'a pas envoyé à Luanda ses 10 généraux appartenant aux échelons les plus élevés – contrairement à l'engagement qu'elle avait pris publiquement – afin d'entamer le processus d'intégration militaire visé dans le Protocole de Lusaka. Les observateurs constatent que des questions ont été soulevées au sujet des fonctions qu'exerceront les généraux et de leur sécurité personnelle à Luanda. Ils estiment toutefois que les conditions permettent maintenant de prendre cette mesure essentielle et que le reste des problèmes pourrait être réglé lorsque le processus d'intégration des officiers généraux aura commencé. Il importe de ne plus retarder l'arrivée de ces généraux à Luanda.

Les États observateurs notent avec satisfaction les progrès que les deux parties ont accomplis dans le règlement des questions concernant le processus de sélection des autres officiers et des soldats devant constituer les Forces armées angolaises. Des mesures concrètes en vue de l'intégration doivent maintenant être appliquées. Le processus de casernement et de désarmement de l'UNITA, y compris le rassemblement des armes lourdes, arrive à son terme et devrait être achevé dans les jours à venir. La paix ne sera pas véritablement instaurée tant qu'une armée nationale unifiée n'aura pas été constituée, et les observateurs encouragent ce processus qui doit avancer promptement. Les États observateurs demeurent préoccupés par le fait que les retards enregistrés dans l'intégration militaire ont contribué à reporter la formation d'un gouvernement d'unité nationale.

Lorsque les généraux de l'UNITA seront arrivés à Luanda, il ne devrait plus y avoir d'obstacle à la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale. Les observateurs demandent au Président dos Santos et à M. Savimbi de régler, lors de leur réunion prochaine, toutes les questions en suspens, y compris le statut de M. Savimbi, et de commencer à constituer un gouvernement unifié dans les 14 jours qui suivront cette réunion. Les États observateurs et la communauté internationale accueilleront avec satisfaction cette mesure importante et feront en sorte que le nouveau gouvernement soit encouragé dès le départ et reçoive un appui durant les mois à venir.

Les États observateurs rappellent que le paragraphe 6 de la section II de l'annexe 6 du Protocole de Lusaka stipule qu'"un statut spécial sera garanti au Président de l'UNITA". Tout en reconnaissant que c'est uniquement aux deux parties qu'il appartient de négocier les termes du statut spécial de M. Savimbi, les observateurs demandent instamment que cette question soit réglée à bref délai. Un gouvernement solide d'unité nationale constitue une étape essentielle vers la réconciliation nationale et le progrès économique, en permettant à l'UNITA de participer au processus politique en Angola.

Les observateurs rappellent qu'il est nécessaire de créer les conditions requises pour que l'assistance humanitaire soit acheminée sans difficulté dans l'ensemble du pays et pour que les personnes et les biens puissent circuler librement dans tout l'Angola. Dans ce contexte, les observateurs condamnent sans réserve les obstacles qui continuent d'entraver la circulation sur les routes, la tâche du personnel des organismes humanitaires et les activités de déminage.

Les États observateurs encouragent le Gouvernement angolais à poursuivre et à intensifier ses efforts visant à désarmer la population, comme il est demandé dans le Protocole de Lusaka. Le fait que de grandes quantités d'armes continuent d'être entre les mains de la population civile renforce la criminalité, et il importe de remédier à cette situation afin de pouvoir rebâtir la société civile.

Les États observateurs du processus de paix angolais réaffirment leur volonté de faire en sorte que le Protocole de Lusaka soit appliqué avec équité et rigueur. Ils notent que le processus de paix est arrivé à un moment crucial et ils attendent des parties qu'elles fassent le nécessaire pour contribuer à son succès. Ils demandent au Gouvernement angolais et à l'UNITA – dont le parti tient actuellement son congrès – d'oeuvrer à la réalisation de ces objectifs. Ils se félicitent des efforts remarquables déployés par le Représentant spécial de l'Organisation des Nations Unies, M. Alioune Blondin Beye. Ils espèrent que la communauté internationale fournira des fonds et des moyens suffisants pour permettre aux organismes des Nations Unies de mettre en oeuvre les programmes essentiels de démobilisation et de réintégration qui sont nécessaires pour mener à bien l'application du Protocole de Lusaka.
